



MINISTÈRE DE
L'AGRICULTURE ET DE
L'ALIMENTATION

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel

Patrick SOLER
Inspecteur général de l'agriculture
Président du CHSCTM
CGAAER
251 rue de Vaugirard
75732 PARIS CEDEX 15

Messieurs les représentants du personnel FSU et FO
siégeant en qualité de titulaires lors de la réunion
plénière du CHSCTM du 12 novembre 2019

dossier suivi par : Paul DURAND
paul.durand@agriculture.gouv.fr

Objet : Suite donnée à l'avis n° 10 concernant le fonctionnement des CHSCTREA et articulation avec les instances locales des EPLEFPA » émis lors de la réunion plénière du CHSCTM du 12 novembre 2019

Paris, le 13 janvier 2020

Lors de la réunion plénière du CHSCT ministériel du 12 novembre 2019, vous avez formulé un avis, en application de l'article 72 du décret n° 82-453 du 2 mai 1982 modifié par décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, en conclusion d'une discussion d'un point de l'ordre du jour intitulé « Fonctionnement des CHSCTREA suite à la modification de l'arrêté du 13 mars 2012 et articulation avec les instances locales des EPLEFPA ».

Comme, exposé le 12 novembre, une enquête a été diligentée auprès des SRFD sur le sujet évoqué. Un retour en sera fait devant le CHSCTM, au plus tard lors de la prochaine réunion plénière. Vous avez également été informé de la parution, début 2021, de la nouvelle note de service que vous appelez de vos vœux, et de la tenue d'un groupe de travail sur le dialogue social en région chargé notamment d'examiner le fonctionnement des instances.

Je ne manquerai pas d'informer les membres du CHSCTM de l'évolution de ce dossier.

L'Inspecteur général de l'agriculture,
Président du CHSCTM

Patrick SOLER